

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2020

PLFR 2020 - (N° 2758)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3**ÉTAT D**

I. – Compléter l'article 3 par l'alinéa suivant :

« II. – Il est ouvert aux ministres, pour 2020, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 500 000 000 € et de 500 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi. »

II. – En conséquence, modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Mission « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics »

(en euros
)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	0	0	0	0
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	0	0	0	0
Avances à des services de l'État	+500 000 000	0	+500 000 000	0
Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex	0	0	0	0
TOTAUX	+500 000 000	0	+500 000 000	
SOLDE	+500 000 000		+500 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ouverture de 500 M€ de crédits sur le programme 824 vise à permettre au budget annexe Contrôle et exploitation aériens d'assumer, via ces prêts additionnels, ses dépenses d'exploitation (notamment dépenses de personnel) et d'investissement, dans un contexte de très forte baisse de ses recettes (taxes d'aviation civile et redevances de navigation aérienne) liée au contexte du COVID 2019 et à la baisse du trafic aérien qui en résulte.